

Etablissement

FICHE DE RENSEIGNEMENTS "SIECLE"

RENTRÉE SCOLAIRE

____ / ____

ÉLÈVE

NOM : _____

PRÉNOM(S) : _____

CLASSE : _____

PHOTO RÉCENTE

Remplissez ce dossier avec attention. Ecrivez lisiblement et utilisez les majuscules d'imprimerie.

Indiquez les frères et sœurs fréquentant un établissement du 1^{er} degré, du 2^{ème} degré ou technique.

Prénom	Nom de l'établissement - Commune	Classe	Régime	Année de naissance

BOURSIER : OUI NON

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La Loi n° 78-17 du 06 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

N° interne :

Date d'entrée dans l'établissement

(Zones à remplir par l'établissement)

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Prénom(s) :

Code Département

à :

Nationalité :

Pays de naissance :

 Courriel élève :

SCOLARITÉ POUR LA RENTRÉE

Spécialité :

Classe ou formation :

RÉGIME : Externe 1/2 pensionnaire Interne Ext. surveillé 1/2 pension. hébergé Int. externe Int. hébergé

Doublement : oui non

Transport scolaire : oui non

L.V. 1 :

.....

L.V. 2 :

OPTIONS :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

RESTAURATION

Cochez le (ou les) repas pris dans l'établissement)

	Midi	Soir	Midi	Soir
Lundi			Jeudi	
Mardi			Vendredi	
Mercredi			Samedi	

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE FINISSANTE

Nom de l'établissement :

Ville :

Code Département

Académie :

Etablissement public Etablissement privé

Classe ou formation :

Spécialité :

OPTIONS : 1

2

3

4

5

6

RESPONSABLE LÉGAL - PAIE LES FRAIS SCOLAIRES À contacter en priorité

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code Postal

Commune :

Pays :



Domicile



Travail



Courriel :

Code profession

(voir au dos)

Profession :

Nombre total d'enfants

à charge :

Coordonnées bancaires ou postales :

I.B.A.N.

B.I.C.

R.I.B.

Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et votre courriel aux associations de parents d'élèves :
 oui nonRelevé d'Identité Bancaire ou Postal joint : oui nonCochez la case ci-dessous si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS **RESPONSABLE LÉGAL** À contacter en priorité

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code Postal

Commune :

Pays :



Domicile



Travail



Courriel :

Code profession

(voir au dos)

Profession :

Nombre total d'enfants

à charge :

Cochez la case ci-dessous si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et votre courriel aux associations de parents d'élèves : oui non

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Nom :

Prénom :

 Domicile

Lien de parenté :

 Travail

 Mobile

Cochez la case ci-après si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS

AUTRES RENSEIGNEMENTS - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Adresse personnelle de l'élève, si différente des représentants légaux :

Code Postal

Commune :

 Domicile

 Mobile

 Courriel élève :

Elève majeur ou émancipé : oui non

Cochez la case ci-après si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS

Assurance scolaire : oui non


N° de police :

Nom et adresse de la compagnie :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

Nom et adresse du médecin traitant :

 N° Tél. :

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'école ou de l'établissement, veuillez renseigner le médecin scolaire et/ou l'infirmière par une note jointe sous pli cacheté.

Date

Signatures :

Responsable légal
(qui paie les frais scolaires)

Responsable légal

Autre responsable

Elève

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIALES

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

10 - Agriculteurs exploitants

ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 - Artisans

22 - Commerçants et assimilés

23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

31 - Professions libérales

33 - Cadres de la fonction publique

34 - Professeurs, professions scientifiques

35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

42 - Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 - Clergé, religieux

45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 - Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprises

47 - Techniciens

48 - Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYÉS

52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 - Policiers et militaires

54 - Employés administratifs d'entreprise

55 - Employés de commerce

56 - Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

62 - Ouvriers qualifiés de type industriel

63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 - Chauffeurs

65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 - Ouvriers agricoles

RETRAITÉS

71 - Retraités agriculteurs exploitants

72 - Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise

74 - Anciens cadres

75 - Anciennes professions intermédiaires

77 - Anciens employés

78 - Anciens ouvriers

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 - Militaires du contingent

84 - Élèves, étudiants

85 - Personnes diverses sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

86 - Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

RENTREE 2022/2023

NOM

PRENOM

CLASSE:

DOCUMENTS VIE SCOLAIRE

la fiche médicale d'urgence non confidentielle

La fiche infirmerie confidentielle

3 photos d'identité (4 si interne)

La photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

Attestation d'assurance scolaire

Chèque de 10 Euros - MDL LPH Etiolles (facultatif)

Autorisation de sortie MINEUR

Autorisation de droit à l'image.

Reglement EPS signé et certificat d'inaptitude si nécessaire

Fiche Association Sportive

photocopie de l'attestation de la carte vitale

DOCUMENTS INTENDANCE

Fiche intendance dûment remplie

Autorisation biométrie

Attestation de demi- pension CAF ou quotient familial CAF

1 RIB

Notification de bourse (si boursier) ou dernier avis d'imposition

Pour les DEMI PENSIONNAIRES un chèque de 50 EUR

Pour LES INTERNES 2 chèques de 250EUR



FICHE INFIRMIERIE CONFIDENTIELLE
A remplir et à remettre au lycée sous pli cacheté à l'attention de l'infirmière

ANNEE SCOLAIRE : 2022-2023

NOM DE L'ELEVE : CLASSE :

Prénom : Date de Naissance :

SUIVI MEDICAL

Suivi médical
Nom, adresse et téléphone du <u>médecin traitant</u> :
Noms, adresses et téléphones des <u>médecins spécialistes</u> :
•
•
•

SUIVI PARAMEDICAL

	Nom	Adresse	Téléphone
Kinésithérapeute			
Ergothérapeute			
Psychomotricien			
Psychologue			
Autre (précisez :)			

N'oubliez pas de remplir le verso, merci ↻



FICHE D'URGENCE NON CONFIDENTIELLE*

** Un double de cette fiche sera remis aux transports sanitaires*

ANNEE SCOLAIRE : 2022-2023

Nom de famille : Classe :

Prénom : Date de naissance :

Adresse : CP : Ville :

Téléphone de l'élève :

Demi-pensionnaire Externe Interne

SECURITE SOCIALE ET ASSURANCE SCOLAIRE

Enseignement professionnel
N° Sécurité sociale de l' <u>élève</u> :
<i>(si le numéro de sécurité sociale de votre enfant n'est pas en votre possession, merci de vous rendre sur le site ameli.fr afin d'obtenir une attestation de sécurité sociale sur laquelle celui-ci sera mentionné).</i>
Nom et adresse de l' assurance scolaire du ou des représentants légaux :

CONTACTS

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir le responsable légal par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant les numéros de téléphone nécessaires pour vous joindre.

	Mère	Père	Autre personne (précisez :)
Domicile			
Portable			
Travail			

Si vous souhaitez transmettre **des informations confidentielles**, vous pouvez le faire sur la **fiche CONFIDENTIELLE** de renseignements médicaux ou librement sous enveloppe cachetée à l'attention de l'infirmière du lycée, Mme VRIGNAUD.

VACCINATION OBLIGATOIRE

Date du **dernier rappel antitétanique (DTP)** :
(pour être efficace, votre enfant doit avoir eu un rappel entre 11 et 13 ans)

N'oubliez pas de remplir le verso, merci ↩

Adhésion MDL

Une maison des lycéens (MDL), existe dans chaque lycée. C'est une association gérée par des élèves ou des adultes de l'établissement.

La MDL développe et soutient des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) travaille avec elle, pour l'aider à réaliser ses projets et à les faire connaître.

Tous les lycéens peuvent adhérer et devenir membres de la MDL.

Bulletin d'adhésion ci-dessous à compléter lors de votre inscription ou réinscription au lycée d' Etiolles.

Montant minimum pour l'adhésion 2022/2023: 10 €



Bulletin d'Adhésion
MDL Lycée hôtelier d'Etioles
N°

Adhésion pour l'année 2022/2023
10 € ou autre montant

Nom et prénom :

Classe :

Adresse :

Mode de paiement :

- N° de chèque
Banque.....
Nom
- Espèces

Signature de l'élève :

Nom et Signature du responsable légal :



Autorisation de sortie pour les élèves mineurs

2022/2023

Le lycée favorise l'autonomie de ses élèves. En ce sens, il autorise les élèves à quitter l'établissement en cas d'absence d'un professeur, ou d'un temps libre prévu à l'emploi du temps.

Cependant pour les élèves mineurs, les responsables légaux doivent autoriser leurs enfants à sortir.

- J'autorise
- Je n'autorise pas

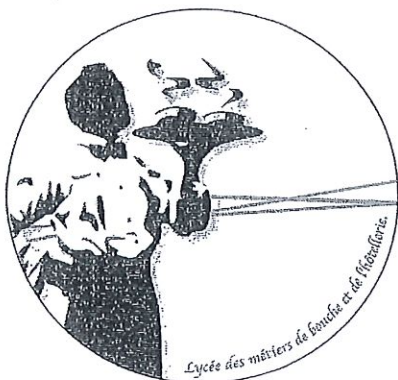
Mon fils/ ma fille : ----- à sortir de l'établissement en cours de journée, en cas d'absence d'un professeur, ou d'un temps libre prévu à l'emploi du temps.

- J'autorise
- Je n'autorise pas

Mon fils/ma fille : ----- à quitter l'établissement en cas d'absence d'un professeur en fin de journée.

Rappel : Tous les cours prévus à l'emploi du temps sont obligatoires. En aucun cas un élève ne doit quitter l'établissement alors qu'il a cours.

Signature du responsable légal :



Etiolles, le 10 mai 2022

Madame, Monsieur,

Nous serons amenés au cours de cette année scolaire à réaliser des films ou photographies de votre enfant à l'occasion d'activités pédagogiques (ateliers, sorties, classe transplantée, manifestation culturelle,...). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

Ces supports seront exclusivement destinés à être publiés sur le site Web de l'école à l'adresse Internet : http://www.lp-coudraies_etiolles.ac-versailles.fr, à illustrer le journal scolaire « La Gazette Etiolaise », à des fins pédagogiques en cours et à être conservés à titre de mémoire. Cette utilisation fera nécessairement l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Libertés.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs :

- Les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.
- Les photographies pourront être conservées sous forme de corpus pour des traitements historiques (vérification des conditions et dates d'utilisations) par les enfants et les parents eux-mêmes.

Je vous remercie de me confirmer au verso votre approbation sur les images envisagées et leur utilisation dans les conditions précisées ci-dessus, en me renvoyant le coupon-réponse ci-joint daté, signé et portant la mention, lu et approuvé, bon pour accord.

En cas de refus des parents, les images des enfants seront publiées mais le visage sera rendu flou avec un logiciel de traitement de l'image permettant aisément de gommer les signes distinctifs.

M. DAILLY
Proviseur du lycée

Demande d'autorisation du Droit à l'image

Je soussigné(e) : **Nom** :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

- Elève majeur
- Père / mère / tuteur de l'élève

En classe de

- autorise la publication sur le site Web (<https://www.lycee-hotelier-etiolles.fr/>), les documents de présentation de l'établissement ou d'une activité scolaire, journal ou information sur une activité pédagogique ou périscolaire (activé en classe, voyage pédagogique...).**
- de la photo ou d'un film faisant apparaître mon enfant.
 - pour la durée de vie de la présentation (du bulletin, du trombinoscope, des pages web...) précisée.
 - conformément à la loi, le libre accès aux données pédagogiques qui concernent mon enfant est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de ces documents si je le juge utile en m'adressant au Chef d'établissement.
- n'autorise pas la publication de photographies ou de films faisant apparaître mon enfant.**

À, le

Date et Signature du chef d'établissement	Date et signature(s) de(s) la personne(s) responsable(s) : deux parents ou tuteurs de l'enfant...(*)
---	--

(*)Inscrire la mention : lu et approuvé, bon pour accord

L'éducation est un droit pour tous. Il en va de même pour l'éducation physique et sportive.

Afin que tous les élèves puissent profiter d'une formation physique équitable et adaptée, nous avons besoin de votre collaboration ainsi que de celle des professionnels de santé. Même en situation d'inaptitude partielle (entorse, brûlure, asthme, problème de dos, accidents...) l'enseignant d'EPS fournira des contenus d'enseignement préparant à la compétence attendue par les programmes.

En cas de soucis de santé sur le long terme le certificat médical type de l'académie de Versailles dûment rempli par votre médecin traitant nous permettra d'adapter notre enseignement. Il permettra également à l'élève en situation de handicap de bénéficier d'épreuves et de barèmes adaptés pour les examens.

Ce document vierge fourni lors de l'inscription et détachable dans le carnet de correspondance est aussi téléchargeable sur le site du lycée.

N'oubliez pas que vous entrez dans une filière professionnelle très exigeante physiquement et que vous ne pourrez pas exercer les métiers de l'hôtellerie-restauration ou de la boulangerie-pâtisserie sans un équilibre et un engagement physique constant sur le long terme.

Dans cette perspective, l'élève veillera à avoir sa tenue d'EPS en toutes circonstances.

Si vous êtes absent à une des situations d'évaluation de l'ensemble certificatif sans motif valable, la note zéro est attribuée à cette situation d'évaluation et la note finale sera la moyenne des trois notes obtenues. **(Bulletin officiel n°42 du 12 novembre 2009).**

Une date de rattrapage sera proposée uniquement en cas d'absence justifiée par un certificat médical.

Date:

Signature:

ASSOCIATION SPORTIVE INSCRIPTION 2022/2023

(Nom) (Prénom)

Né(e) le Classe :

Téléphone élève : Adresse mail élève @

Sexe : féminin masculin

Dans le cadre de la réglementation générale sur la protection des données personnelles, j'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes (cf annexe 1) :

Signature de l'élève de 15 ans et plus (ou de son responsable légal si moins de 15ans) :

Je soussigné (e) :

(Père, mère, tuteur)

Autorise mon enfant à faire partie de l'association sportive (AS) du lycée.

J'accepte que les responsables de l'AS et/ou de l'UNSS (union nationale du sport scolaire) autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.

- Oui
 Non

J'accepte que mon enfant soit pris en photo. Ces prises de vue seront exclusivement destinées à être publiées sur le site Web du lycée et de l'association ou sur le tableau AS de l'établissement. Elles seront aussi conservées à titre de mémoire et de communication pendant 5 ans.

- Oui
 Non

Les compétitions ayant lieu le mercredi après-midi, je suis d'accord pour que mon enfant n'assiste pas aux cours uniquement si les enseignants concernés donnent leur accord et s'il s'engage à les rattraper. (4 à 5 mercredis pour le futsal et le basket-ball, 1 à 3 pour la musculation-cross-fitness, l'escalade et le badminton).

- Oui
 Non

Bien que le retour au lycée soit organisé, j'autorise mon enfant à rentrer seul au domicile après une rencontre UNSS.

- Oui
 Non

Mon enfant et moi acceptons le règlement intérieur de l'AS et en acceptons les modalités.

Fait à Le

Signature des parents ou tuteurs (si l'élève est mineur)

Les élèves licenciés sont couverts par le contrat AS MAIF. Vous pouvez souscrire si vous le désirez à des garanties complémentaires (IA sport+) pour un montant d'environ 15 euros (réel montant donné en septembre). Le taux des indemnités en cas de blessure grave est plus élevé.

- Désire souscrire à IA Sport +
 Non merci

POUR S'INSCRIRE, il faut :

L'autorisation ci-contre, remplie, cochée et signée.

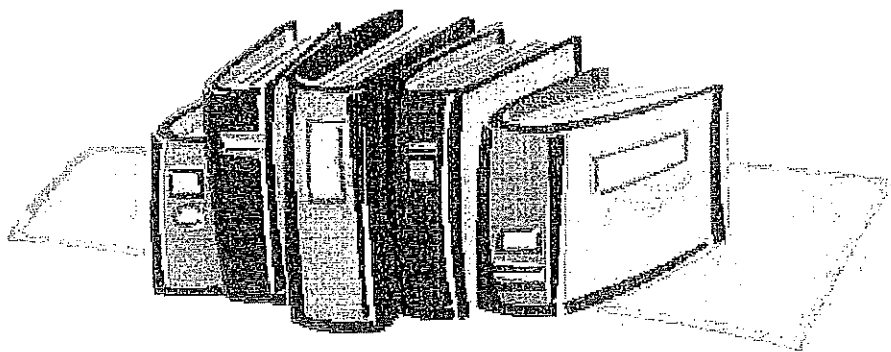
Un chèque de 15 euros à l'ordre de l'AS du lycée d'Etiolles

RÉSERVÉ AUX PROFESSEURS D'EPS (ne pas remplir)

Paiement :

- Chèque n° : banque :

Espèces Reçu n° :



LE CDI

Le **CDI** est un espace de travail et d'ouverture culturelle.

Les **élèves viennent librement** au CDI, s'inscrivent sur le cahier de présence et laissent leurs sacs sur les étagères (lorsque le CDI est réservé pour une séquence de travail avec un enseignant, les élèves individuels ne peuvent pas être accueillis).

Ils trouveront au CDI :

- des encyclopédies et dictionnaires
- des documentaires (professionnels)
- des romans
- des bandes dessinées et des mangas
- des revues professionnelles ou généralistes
- 8 ordinateurs (sous conditions)

Utilisation des ordinateurs et d'internet :

L'accès aux ordinateurs n'est en aucun cas un droit et ne se fait qu'avec l'accord de la documentaliste. Il est soumis au respect de la charte informatique et internet signée par chaque élève en début d'année. Les impressions doivent être limitées au strict nécessaire.

Règles de vie :

- Le silence est de rigueur
- Téléphones, écouteurs, nourriture et boissons ne sont pas autorisés.
- Les déplacements doivent être réduits au strict minimum
- Les élèves doivent prendre soin des livres et des revues
- Le matériel doit être rangé correctement en fin d'heure

Durée des prêts :

- romans : 2 semaines
- revues : 2 semaines (sauf le dernier numéro)
- documentaires : prêtés de façon exceptionnelle 3 jours maximum
- BD, mangas ne sont pas prêtés

LIEN D'INSCRIPTION

à compléter et à retourner au lycée



Nom et prénom de l'élève : _____

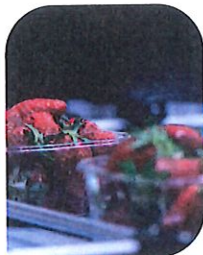
Nom du lycée : _____

Classe : _____

Année : _____

LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Transmettez au lycée le dossier d'inscription avec **vos attestations de quotient familial** (voir la démarche dans la rubrique « Comment vous procurer l'attestation de quotient familial à remettre au lycée ? »). **L'attestation est valable pour l'année scolaire.**

NOUVEAU

La Région poursuit la modernisation des attestations de quotient familial qui sont désormais téléchargeables en ligne, sur son site, pour tous les usagers des lycées publics, allocataires ou non de la CAF.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

Besoin d'aide ?

Accédez à la plateforme téléphonique ÉquiTables au 075 065



plateforme téléphonique ÉquiTables du mardi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 13 juillet et du jeudi 25 août au



COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,09 €** au ticket et entre **0,20 € et 3,79 €** pour un forfait annuel.
- La **Région Île-de-France** finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 %).
- Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A ≤ 183 €	0,50 €	0,20 €	de 83 % à 86 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B ≤ 353 €	1,74 €	1,44 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C ≤ 518 €	1,94 €	1,64 €	de 78 % à 82 %
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D ≤ 689 €	2,15 €	1,85 €	de 76 % à 79 %
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E ≤ 874 €	2,35 €	2,05 €	de 74 % à 77 %
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F ≤ 1 078 €	2,56 €	2,26 €	de 72 % à 75 %
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G ≤ 1 333 €	2,76 €	2,46 €	de 69 % à 73 %
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H ≤ 1 689 €	3,07 €	2,77 €	de 66 % à 69 %
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I ≤ 2 388 €	3,58 €	3,28 €	de 60 % à 64 %
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €	J > 2 388 €	4,09 €	3,79 €	de 55 % à 58 %

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT VOUS PROCURER L'ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL À REMETTRE AU LYCÉE ?

Vous êtes allocataire Caf :

Procurez-vous l'**attestation de paiement de la CAF** mentionnant votre quotient familial :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr) 
- sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte 
- via l'application smartphone Caf. 
- sur la calculette de la Région Île-de-France disponible sur le site www.iledefrance.fr/equitables avec votre numéro d'allocataire 

Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **calculette** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire : www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,09 € pour le ticket ou 3,79 € pour le forfait.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables
0 800 075 065 

Plus d'informations ?


www.iledefrance.fr/equitables

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.

FICHE INTENDANCE - REINSCRIPTION

NOM - Prénom de l'élève :

Classe :

Responsable financier :

NOM, Prénom :

Adresse:

N° de Téléphone : Père :, **Mère :**

Adresse mail :

DP

INTERNE

Documents fournis :

Chèque de 50 € (DP) ou 2chèques de 250 € (Internes)

RIB

Attestation de demi-pension CAF ou quotient familial CAF

Quotient familial :

Montant de la DP :

Signature des Parents

250

Note aux parents

Année scolaire 2022/2023

La Biométrie : l'identification à la demi-pension :

Le conseil d'administration du 7 novembre 2019 a approuvé l'utilisation d'un lecteur de contour de la main pour l'identification des élèves demi-pensionnaire et internes lors de leurs passages aux restaurants scolaires (self et pédago).

La prise de mesure repose sur la géométrie de la main, seul le contour est pris en compte.

Les catégories de données collectées sont : L'identité de l'élève (nom-prénom), la scolarité (la classe), le gabarit biométrique : le contour de main, le code personnel de l'élève

Les données relatives à l'identité de l'élève sont conservées durant sa scolarité dans l'établissement.

Les données biométriques (contour de main) bénéficient d'une protection particulière et ne peuvent être enregistrées sans votre consentement. **Le coupon ci-joint doit impérativement être retourné à l'établissement (service intendance) avant le premier passage à la cantine.**

Vous pouvez toutefois vous opposer à l'enregistrement des données biométriques de votre enfant, dans ce cas, il achètera ou gardera un badge comme moyen d'authentification dont le coût est de 4.5 €

La biométrie :

Je soussigné(e), Madame, Monsieurpère / mère / tuteur de l'enfant

.....autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) que la donnée biométrique

(contour de main) de mon enfant soit traité par l'établissement pour l'accès à la restauration scolaire.

La Bourse des lycées :

La bourse nationale du lycée est automatiquement créditée, chaque trimestre, sur le compte cantine/internat de l'élève, dès confirmation de l'attribution de celle-ci.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de la bourse pour la cantine par un courrier à l'attention de la gestionnaire ou en cochant le coupon ci-dessous.

La bourse ou le reliquat restant sera versé à la fin de chaque trimestre sur le compte correspondant au relevé d'identité bancaire fourni lors de l'inscription.

Le service Intendance.

La bourse nationale :

Je soussigné(e), Madame, Monsieurpère / mère / tuteur de l'enfant

.....autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) à ce que la bourse finance

la demi-pension de mon enfant.

Date :

Signature des responsables légaux :

Familles allocataires de la CAF

Obtenez votre attestation de paiement CAF pour la restauration scolaire de votre lycée

Votre famille est allocataire de la CAF et vous souhaitez vous inscrire à la restauration scolaire ?

Téléchargez - ou demandez à recevoir par **courrier postal** ou **mail** - votre attestation de paiement CAF de moins de 3 mois sur l'application "CAF mon compte", sur le site caf.fr ou encore via la calculette de la Région Île-de-France.

Pour votre information, seule l'**attestation de paiement de la CAF**, qui précise les noms des membres du foyer ainsi que votre **quotient familial**, est valable pour la restauration scolaire.

Le document intitulé "attestation de quotient familial de la CAF" n'est pas suffisant.

➤ Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification.

Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

- ➊ « Mes attestations »
- ➋ « Attestation de paiement »
- ➌ « Pour le mois de ... » (mois en cours)

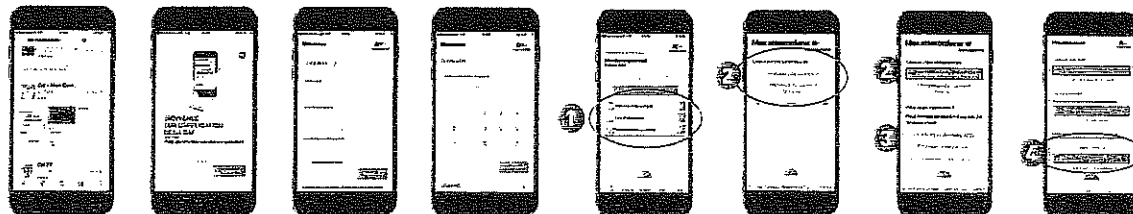
- ➍ « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal.

En téléchargeant votre attestation, vous pouvez ensuite l'envoyer par mail ou l'imprimer.



Application Caf mon compte

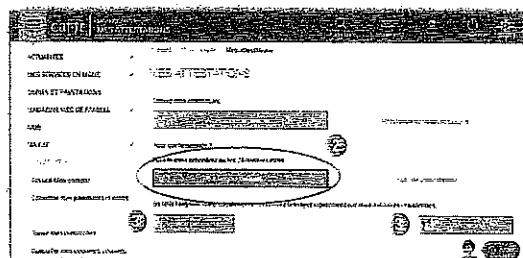
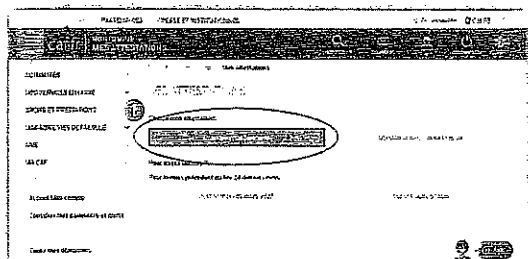


➤ Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » ➊, puis « pour le mois de... » (mois en cours) ➋ :



3. Demandez à recevoir par courrier postal ou téléchargez ou imprimez votre attestation ➌.

➤ Sur la calculette de la Région Île-de-France

Disponible sur le site www.iledefrance.fr/equitables avec votre numéro d'allocataire

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE